

# EN BREF

#25

Le bulletin d'information des comités syndicaux du SYDER



## BUDGET ET FINANCES €

### APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2026

Comme chaque année, le SYDER a présenté au Comité syndical son budget primitif principal. Pour l'année 2026, le **budget de fonctionnement s'élève à 34 519 465 €** tandis que celui de l'**investissement atteint 47 000 275 €**. Au-delà de l'équilibre affiché du budget et de la bonne santé financière du syndicat, on constate que ce budget montre la volonté du syndicat d'encourager ses membres dans la réalisation de projets énergétiques vertueux et durables.

En 2026, nous retiendrons que les dépenses du syndicat en termes d'investissement s'articuleront autour de **6 grands axes** :



Une enveloppe de **17 880 000 €** dédiée à l'éclairage public dont **12 500 000 €** sont consacrés à la Démarche Performancielle.



Un budget de **5 450 000 €** pour assurer le développement, les travaux d'enfouissement, et la maintenance des réseaux.



Une enveloppe de **5 490 000 €** dédiée à l'installation de nouvelles bornes de recharge pour véhicules électriques dont **3 690 000 €** seront consacrés aux super chargeurs et **300 000 €** seront dédiés à l'expérimentation de batterie de stockage.



Une enveloppe de **5 450 000 €** sera également dédiée à un programme photovoltaïque ambitieux. Deux projets d'ombrières sont déjà engagés : sur le parking de la Salle Joseph Triomphe à Tarare et sur celui de la baignade naturelle d'Hurongues à Pomeys. Parallèlement, plusieurs autres opérations sont à l'étude, notamment à Saint-Martin-en-Haut, Limas et Saint-Georges-de-Reneins.

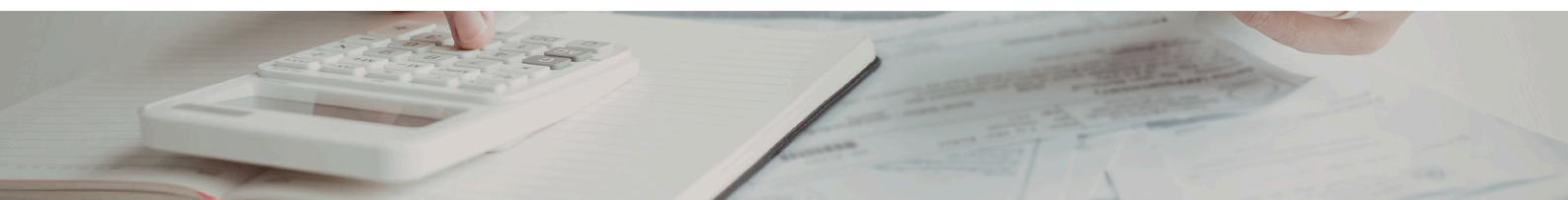


Un budget de **550 000 €** qui permettra de financer le marché de géoréférencement afin de poursuivre une cartographie précise de l'ensemble des réseaux du syndicat à destination des communes membres.

Enfin, le SYDER continue de se désendetter ce qui lui permettra de porter de grands programmes d'investissement à l'avenir.

## APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF AUTONOME DE LA RÉGIE SYDER CHALEUR 2026

Le SYDER a également soumis l'approbation du budget autonome de la **Régie SYDER Chaleur** avec une **section exploitation** d'un montant de : **4 687 000 €** et une **section investissement** qui s'élève à **4 983 780 €**. Des investissements qui permettront notamment de solder le financement de la chaufferie biomasse de Saint-Symphorien-sur-Coise ainsi que de financer des études et divers nouveaux raccordements de chaufferies.



## ACTUALISATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT 2025

Le SYDER a mis en place des **Autorisations de Programme** (AP) et **Crédits de Paiement** (CP) afin d'échelonner sur plusieurs années les budgets des travaux des grands projets du syndicat. Cette procédure permet d'éviter d'inscrire au budget l'intégralité des opérations pluriannuelles et leur financement, ainsi que d'améliorer la visibilité des opérations soumises au vote de l'assemblée délibérante. Elle évite en outre d'encombrer l'équilibre budgétaire d'emprunts inutiles, et optimise le taux de réalisation des équipements.



Dans ce cadre, le comité syndical a voté l'actualisation des crédits de paiement de 4 grands projets :



La **Démarche Performancielle** (éclairage et télégestion) avec une répartition des coûts des dépenses de la manière suivante : 12,5 millions d'euros en 2026 et 2 499 193,4 € en 2027.



Les **superchargeurs** dont 3 690 000 € seront investis en 2026 et 433 010,85 € en 2027.



En outre, 550 000 € seront dédiés au **géoréférencement** en 2026 et 700 000 € en 2027.



Enfin, dans le cadre de l'**implantation de 9 stations de superchargeurs pour véhicules électriques dans les communes du département**, il est prévu d'équiper chaque installation d'**ombrières photovoltaïques** dont le **montant total des travaux est estimé à 1 900 000 €**.

Aussi, au vu de l'avancement des travaux de ces installations, les crédits de paiement ont été actualisés de la manière suivante **1 200 000€ en 2026** et **700 000€ en 2027**.



Dans le cadre de la création de la chaufferie et du réseau de chaleur de Saint-Symphorien-sur-Coise, dont le coût total s'élève à **6 300 000 €**, l'échéancier des dépenses a été mis à jour pour tenir compte des paiements déjà engagés. Conformément aux engagements pris, un montant de **3 648 742,07 €** sera réglé en 2026.

## TAUX D'ABATTEMENT SUR LES TRAVAUX DU PROGRAMME 2026

Tiers de confiance de ses communes membres, le SYDER défend leurs intérêts énergétiques et économiques. C'est à ce titre qu'il soutient une **véritable politique de solidarité et d'assistance** en votant tous les ans des taux d'abattement sur les travaux.

Ces derniers sont différents selon la nature des travaux et si la commune reverse ou non la TCCFE.

A titre d'exemple, le **taux d'abattement pour les renforcements des réseaux électriques est fixé à 100%**, tout comme celui concernant les **infrastructures de recharge de véhicules électriques** qui sont prévues dans le maillage du Schéma Directeur des Infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE). En outre, et conformément aux engagements pris par le syndicat pour encourager les collectivités à passer leur éclairage public en LED, le taux d'abattement concernant la **Démarche Performancielle demeure à 50%** et la **télégestion sera intégralement prise en charge par le SYDER**.



Retrouvez le détail des taux d'abattement [sur le site](#) et le portail adhérent du SYDER.

## PHOTOVOLTAÏQUE



Dans le cadre du partenariat avec l'association des Centrales villageoises et les sociétés citoyennes de production d'énergie renouvelable, le SYDER poursuit son engagement en faveur des énergies locales en soutenant la société citoyenne des **Centrales Villageoises des Vallons du Lyonnais**. Le projet porte sur **quatre installations photovoltaïques** (260 kWc) pour un investissement de **205 880 €**. Le SYDER participera au projet par une **prise de capital symbolique** et une **avance en compte courant de 40 000 € sur 5 ans**, afin de limiter le recours à l'emprunt bancaire et de faciliter la réalisation du projet.

## SOUTIEN DU SYDER À DEUX PROJETS DE SOCIÉTÉS CITOYENNES DE PRODUCTION D'ÉNERGIE RENOUVELABLE



De la même manière, le syndicat accompagne la société citoyenne **Centrales Villageoises de la vallée du Garon – Graines d'énergies** dans la réalisation de **quatre installations photovoltaïques** représentant **525 kWc**, pour un investissement total de **335 925 €**. Le SYDER participera au projet par une **prise de capital** et une **avance en compte courant d'associé de 50 000 € sur 5 ans**, afin de limiter le recours à l'emprunt bancaire et de favoriser le développement d'une production d'énergie renouvelable locale et citoyenne.

## MOBILITÉ ÉLECTRIQUE



Désormais,

**88 communes**  
et 2 EPCI

du département du Rhône ont transféré  
cette compétence au SYDER.

## UNE COMMUNE SUPPLÉMENTAIRE DÉLÈGE LA COMPÉTENCE IRVE AU SYDER

Afin d'encourager la mobilité électrique sur son territoire, la commune de **Rivolet** délègue la compétence optionnelle « Infrastructures de charge nécessaires à l'usage de véhicules électriques ou hybrides rechargeables » au SYDER. Le syndicat se félicite de cette nouvelle délégation de compétence qui témoigne à la fois de la confiance des communes envers le syndicat et de la volonté des collectivités du territoire de s'engager dans la voie de la transition énergétique.

# L'INFO À NOTER

## APPELS DE CHARGES

### ATTENTION AU CALENDRIER RESTREINT À CAUSE DE LA PÉRIODE PRÉ-ÉLECTORALE



Les **appels de charges** du SYDER seront transmis aux communes et intercommunalités le **2 février 2026**.

Compte tenu de la **période pré-électorale**, les collectivités disposeront d'un **délai exceptionnellement réduit de 15 jours**, soit **jusqu'au 16 février inclus**, pour faire part d'éventuelles **remarques ou demandes de modification**.

En l'**absence de retour dans ce délai**, l'état des charges sera considéré comme **approuvé** et sera soumis pour validation au **comité syndical du 3 mars 2026**.

À l'issue de ce vote, les communes devront se prononcer sur le **mode de financement** de leurs charges.

Une **délibération devra être transmise dans un délai de 40 jours après le vote du SYDER**, soit avant le **15 avril 2026**, aux **services de l'État**, qui informeront ensuite le SYDER des choix effectués par chaque collectivité.



Chaque collectivité pourra choisir :

- Une **contribution budgétaire**, financée par une subvention inscrite au budget primitif (compte 65568)
- Une **contribution fiscalisée**, financée par la fiscalité prélevée auprès des administrés (non inscrite au budget primitif)
- Une **combinaison des deux modalités** (contribution mixte)



**Nous vous invitons à anticiper cette décision afin de respecter les délais réglementaires.**



**DATE À RETENIR**

**3 mars 2026** Comité syndical

18h00

Domaine des Communes  
1277 route des Crêtes 69480 Anse

# CÉRÉMONIE DES VŒUX 2026

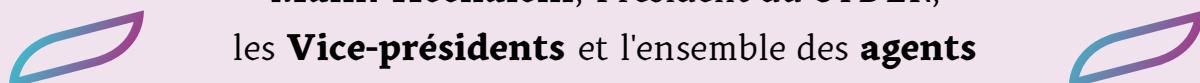
À l'issue du premier comité syndical de l'année 2026, le SYDER a tenu sa traditionnelle cérémonie des vœux, placée sous le signe de « l'énergie du collectif, la force de nos défis ».

Ce temps fort a été l'occasion de saluer l'engagement des élus, des partenaires et des agents, tous mobilisés au service des communes pour faire avancer une transition énergétique concrète et durable sur le territoire.



AVEC L'ÉNERGIE DU COLLECTIF, EN 2026, NOUS CONTINUERONS À FAIRE DE CHAQUE DÉFI UNE OPPORTUNITÉ POUR NOS TERRITOIRES.

Malik Hechaïchi *Président du SYDER*



**Malik Hechaïchi**, Président du SYDER,  
les **Vice-présidents** et l'ensemble des **agents**  
vous présentent leurs **meilleurs vœux pour 2026**.

**L'énergie du collectif**  
**la force de nos défis**

20  
26

## Retour sur la cérémonie des vœux du SYDER



Premier comité syndical de l'année 2026



Cérémonie des vœux 2026



Intervention de **Sandrine Arnaud**, Vice-Présidente du SYDER en charge de la communication



Signature de la **convention ENEDIS / SYDER** pour le partage du Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS)



Intervention de **Pascal Lebrun, Sylvain Sotton et Michel Gouget**, Vice-Présidents du SYDER



Près de 250 élus, entreprises et partenaires ont répondu présents